



NOTRE PRIORITE : LA SANTE ET LA SECURITE DES AGENTS

Nous avons souvent rappelé que **le manque d'un médecin de prévention pour les sapeurs-pompiers** fait cruellement défaut pour répondre rapidement à des aménagements de poste et intervenir en liaison avec le conseil médical. Il est important de **renforcer la surveillance médicale afin de préserver la santé des agents.**

Pour les PATS (*), le SDIS conventionne avec un organisme à but non lucratif dont l'objet social couvre la médecine préventive, l'ASTE. **C'est une très bonne chose.**

Il est **dommage de découvrir que les examens médicaux des PATS sont vus par des médecins pompiers** et non leur médecin de prévention... *et ainsi, sans liaison avec le conseil médical.*

Nous souhaitons un réel engagement sur la préservation de la santé de tous les agents du SDIS. Nous avons donc saisi le SDIS sur l'organisation du suivi de tous les agents, avec la prise en compte des risques liés aux fumées.

Nous demandons :

- les fiches individuelles d'expositions aux risques,
- une réévaluation de la surveillance médicale complémentaire afin de découvrir au plus tôt les éventuelles pathologies,
- une analyse des accidents de service et maladies professionnelles répétés.

Nous reviendrons vers vous pour vous informer de la position du SDIS.

Nous restons à l'écoute de tous.

Yohan Martin, Cédric Caouren, Christophe Coulet, Stéphanie Lepera
Vos représentants dans les instances
Comité Social Territorial (CST) et
Formation Spécialisée Santé Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT)

DES PRECISIONS, DES INTERROGATIONS, UN RENSEIGNEMENT ?

N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER :

contact@cgtsdis91.fr

06 24 28 29 12

(*Personnels Administratifs, Techniques et Spécialisés)

